

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2015016

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Déclassement de principe du domaine public et autorisation de dépôt de permis de démolir et de construire concernant les parcelles AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

EXPOSE :

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

Afin de permettre la réalisation du projet immobilier de la Société BOUYGUES IMMOBILIER, il sera nécessaire de céder la parcelle AX 71 et une partie de la parcelle AX 72.

La parcelle AX 71 faisant partie du domaine public de la Commune, elle fera l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement préalablement à sa cession.

Dans l'attente de cette cession, il convient d'approuver d'ores et déjà le principe de cette procédure et, en application de l'article R 423-1 du code de l'urbanisme, d'autoriser le pétitionnaire, la Société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué, à déposer un permis de démolir et de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées AX 71 et AX 72.

Il est donc demandé au conseil municipal de :

- Décider du principe de désaffectation et de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AX 71 située 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.
- Autoriser la Société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué à déposer un permis de démolir et de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguý, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2015016

Signataire : AD

OBJET : Déclassement de principe du domaine public et autorisation de dépôt de permis de démolir et de construire concernant les parcelles AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-3 et L5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R311-2 et 311-7,

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Considérant que le projet immobilier de la Société BOUYGUES IMMOBILIER nécessitera de céder la parcelle cadastrée AX 71 et une partie de la parcelle cadastrée AX 72 situées 36 et 38 rue Charron,

Considérant que la parcelle AX 71 faisant partie du domaine public de la Commune, elle fera l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement préalablement à leur cession,

Considérant que dans l'attente de la cession desdites parcelles, il convient d'approuver d'ores et déjà le principe de cette procédure et d'autoriser le pétitionnaire (la Société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué) à déposer un permis de démolir et de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées AY 71 et AX 72,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe de désaffectation et de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrées AX 71 située 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

AUTORISE la Société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué à déposer un permis de démolir et de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015



Adjoint délégué

Sophie VALLY



Adjoint délégué

Sophie VALLY